

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAGARDERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de la convocation : 19/05/22

Présents : Mmes LAGARDERE, DAUBA, ROUSSEAU, LACAMPAGNE, DERON, Mrs ESPUNY, BOUIC, BARBEDIENNE, BALUTEAU.

Excusée : Mme BOQUIN.

Madame le maire ouvre la séance en demandant aux conseillers s'ils approuvent le compte rendu de la dernière séance ?

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Mme Le Maire demande au conseil s'il est d'accord de rajouter un point à l'ordre du jour :

- *Délibération pour une aide d'urgence à la famille NIVAULT.*

Le conseil accepte de le rajouter à l'ordre du jour.

Délibération pour une aide d'urgence à la famille NIVAULT

Mme Le Maire rappelle au conseil la situation dans laquelle se trouve cette famille, suite à la disparition de M. NIVAULT et propose d'attribuer une aide d'urgence qui est débloquée chaque fois que des administrés éprouvent des difficultés ou sont touchés par des sinistres.

Mme NIVAULT se trouve sans véhicule suite à une panne. Pour le récupérer elle doit s'acquitter d'une facture d'un montant de 1504.49 € TTC.

Le montant habituellement versé aux administrés et provisionné à l'article 6713 est de 1 500 €.

Le Maire propose de régler directement la facture au garage pour que MME NIVAULT puisse récupérer sa voiture.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Revalorisation des loyers communaux.

Le maire explique au conseil que l'indice de référence de loyers (IRL) publié par l'INSEE au 1^{er} trimestre 2022 (taux 2.48%), et énumère les montants des loyers applicables au 1^{er} juillet 2022 :

- LOGEMENTS DU HAMEAU DES CUREAUX :

* T4.....474.94 € au lieu de 463.45 €

* T3.....426.05 € au lieu de 415.74 €

-LOGEMENT DE LA POSTE :

* T3.....379.72 € au lieu de 370.54 €

-LOGEMENTS CHEMIN DES ECOLES :

* T3.....518.94 € au lieu de 506.39 €

* T2.....468.92 € au lieu de 457.58 €

-LOGEMENT ROUTE DU CAOULEY :

* T3.....305.05 € au lieu de 297.67 €

- LOGEMENT DU FOYER RURAL :

* T2.....126.72 € au lieu de 123.66 €

- LOGEMENT DU PRESBYTERE :

* T4.....595.75 € au lieu de 581.34 €

-LOCAL DES INFIRMIERES :

*T3.....228.22 € au lieu de 222.70 €

Au vu des travaux de rénovation énergétique prévus, Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la revalorisation des loyers pour 2022 et charge le Maire d'appliquer cette décision.

Délibération FDAEC 2022 :

Madame le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Jean Luc GLEYZE et Madame Isabelle DEXPERT conseillers départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C 2022, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **8 000 €**.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser en 2022 les opérations suivantes :

EQUIPEMENT DES DIVERSES ZONES COMMUNALES :

- **Achat four+ table cuisine salle des fêtes**
Devis RESTOCK..... 1 670.00 € HT
- **Achat TOBOGAN pour aire de jeux du STADE**
Devis JPP DIRECT..... 1 721.98 € HT
- **Achat lave-linge pour l'école**
Devis ETS PARIENTE..... 698.33 € HT
- **Achat de panneaux électoraux, poubelles, tables, bancs et tableaux d'affichages pour aménagement divers sur la commune**
Devis ETS CELONA..... 5 216.00 € HT

- Etude et outil de gestion du cimetière.
Devis EPOC..... 4 970.00 € HT

Le cout total de ces opérations s'élève à la somme de 14 276.31 € HT

- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **8 000 €**
Au titre de ces investissements.
- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante
 - Autofinancement pour **9 131.58 € TT**

Délibération pour création de poste Adjoint Administratif principal 2 -ème classe, suite à l'avancement de grade de Mme DELCUSE Laetitia et fixer le taux de promotion applicable pour les avancements de grades.

Le Maire explique que la secrétaire Madame DELCUSE Laetitia est promouvable depuis le 01/01/2022 au grade de d'Adjoint Administratif principal 2eme classe et que pour cela le conseil doit délibérer pour créer ce poste et fixer le taux de promotion applicable pour les avancements de grades pour compléter les lignes directrices de gestion.

Après en avoir discuté le conseil vote à l'unanimité la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- Ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 01/01/2022 et L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune
- le taux de promotion applicable pour les avancements de grades est fixé à 100%.

Le Maire est chargé de transmettre les documents au centre de gestion.

Choix du cabinet d'Architecte pour la rénovation énergétique des logements communaux des Cureaux :

Le maire informe les conseillers qu'elle a rencontré quatre cabinets d'architecte et qu'elle a reçus les propositions de chacun. Leurs honoraires seront calculés en pourcentage par rapport au montant des travaux prévus :

- | | |
|------------------------|--------|
| - M. FARBOS | 5 % |
| - MME ALLARD Charlotte | 8 % |
| - MME KLINGEBIEL | 11 % |
| - M ARQUEY Jean Luc | 8.70 % |

Après en avoir discuté le Conseil, à l'unanimité décide de prendre Mr FARBOS pour diriger les travaux de rénovation énergétique des logements communaux des Cureaux.

Aménagement de bourg :

Le Conseil est informé du report de la réunion prévu avec ARDINFRA au 28/06/2022.

En attendant il va être mis sur papier le condensé des travaux retenus lors de la dernière réunion de présentation.

Un RDV est prévu avec Mr DOUENCE le 05/07/2022 concernant l'éclairage public.

Elections Législatives :

Le maire signale au conseil qu'il y a 13 candidats sur la 9ème circonscription pour les législatives. Il est établi les tours de garde pour les journées du 12 et du 19 juin 2022.

14 juillet 2022 :

Le maire explique aux conseillers que l'an passé la journée du 14 juillet avait couté 2531.94 €uros à la commune.

Elle demande si le conseil est d'accord pour repartir sur une formule gratuite pour les habitants de la commune ? avec comme d'habitude pétanque, belotte, grillades le soir (organisées par le comité des fêtes)

Le conseil est d'accord pour repartir sur la même formule.

M. BALUTEAU expose les propositions de l'ESAT de CAPTIEUX pour le plat principal du repas
Le choix se porte sur un chaud froid de volaille farci, sauce vierge de saison, accompagné de pommes de terre paysanne pour un total de 7.50 €uros la part.

La composition du reste du repas sera finalisé ultérieurement.

Des affiches seront faites pour annoncer la manifestation et les inscriptions se feront par l'intermédiaire de VANESSA (le commerce de BV), ainsi que LAETITIA à la mairie.

Comice Agricole 2022 :

Ont déjà eu lieu le concours d'épamprage et le concours de vins.

Le samedi le 04 juin a lieu à MARIONS le concours de bucheronnage, devrait participer Mr DESTRUHAU habitant de la commune de LERM ET MUSSET.

Le Maire demande aux conseillers de répertorier tout retraité ou salarié affiliés à la MSA de la commune afin de préparer les invitations pour le repas du comice agricole du 20 août 2022 à GRIGNOLS. Une date doit être établie pour une réunion de préparation à la réalisation d'un char avec toutes les associations lermoises, qui défilera pour la commune de LERM.

Thomas BALUTEAU doit voir pour avoir un tracteur et une remorque, et demander à Pierre TORREGARRAY s'il veut être le porteur de projet.

Questions diverses :

- Mr ESPUNY Stéphane fait le compte rendu de la réunion voirie à laquelle il a participé :
 - o Le budget voirie est passé de 300 000€ à 200 000€ et pour le programme 2022 la commune de LERM ET MUSSET s'est vue accordée une enveloppe travaux de 35743.58 €HT.
 - o Le 1er passage de fauchage (simple) a commencé pour cette année, un coût supplémentaire de 6000 € prévu en plus pour le gasoil.
 - o Pour le 2ème passage de fauchage il manque 20 000 € pour le financer.

Mr ESPUNY explique qu'il serait bien que la mairie fasse un courrier s'étonnant que le fauchage s'arrête aux panneaux d'entrées d'agglomération alors que ce sont des départementales, et de demander de refaire les peintures au carrefour.

- Le Maire informe les conseillers que les devis pour l'installation du four et pour la réalisation d'un trottoir à la salle des fêtes ont été signés.
- Qu'un devis pour la consolidation du local du comité des fêtes a aussi été signé pour 9107.64 € HT
- Clôture et portail seront bientôt posés à la salle des fêtes, et les plantations seront faites en automne.
- Mme LACAMPAGNE demande si on a des nouvelles pour l'affaire LECLERC ? Le Maire va relancer l'office notarial

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22.h26